

Direction Générale des Services
GB/TM/LC/KB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°202380

Régie de recettes Festivités et Manifestations diverses

Nomination des préposés au Corso Fleuri

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu l'arrêté municipal du 24 février 1997 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée des manifestations organisées par la ville,

Vu l'arrêté municipal n° 201515 du 11 février 2015 portant nomination d'un régisseur et de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes des festivités et manifestations diverses,

Vu l'arrêté municipal n° 202351 du 21 février 2023 portant nomination des préposés au Corso Fleuri,

Considérant la nécessité de nommer un préposé supplémentaire qui interviendra uniquement lors de la manifestation du corso fleuri organisée tous les ans par la commune,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 21 février 2023,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 21 février 2023,

ARRETE

Article 1 : En complément des préposés nommés par arrêté municipal n° 202351 du 21 février 2023, pour assurer le bon fonctionnement de la régie lors de la manifestation du corso fleuri, organisée le dimanche 19 mars 2023, Madame Alice BRUNET est nommée préposé aux mêmes conditions que celles définies dans l'arrêté municipal susvisé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 14 mars 2023

Le Maire
Gil Bernardi



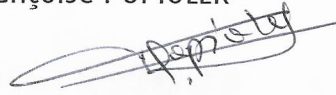
Le régisseur titulaire

David BEAULIEU



Les régisseurs suppléants

Françoise POPIOLEK



Jade KADRI



La préposée

Alice BRUNET

